

« L'expérience de Ludwigsburg » : d'un travail de justice à un projet pédagogique-historien

Ayşe Sıla ÇEHRELİ*

Résumé

La *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg est une institution judiciaire (ouest-)allemande qui conduit depuis 1958 en Allemagne les enquêtes préliminaires sur les crimes nazis. Approchant aujourd'hui la fin de sa mission judiciaire, elle est devenue, dès le début des années 2000, le centre d'intérêt de diverses initiatives (civique - archivistique - historique) qui tentent de réfléchir à la gestion de son héritage à la fois documentaire et symbolique issu de son travail minutieux. Dans cette perspective, un projet pédagogique qui est mis sur pied par l'équipe des archivistes du *Bundesarchiv* de Ludwigsburg propose, en utilisant des exemples issus de la documentation de la *Zentrale Stelle*, un différent modèle d'enseignement sur les crimes contre l'humanité aux jeunes générations. En termes plus précis, il est question d'un modèle favorisant la participation active des élèves du secondaire et qui est susceptible d'être adapté au niveau universitaire dans d'autres géographies confrontées également à des passés difficiles.

Mots-clés: Crimes nazis, Allemagne, Justice, Ludwigsburg, Enseignement des crimes contre l'humanité

« Ludwigsburg Deneyimi » : Bir Adalet Çalışmasından Tarihsel-Pedagojik Projeye

Özet

Ludwigsburg Merkez Ofisi, 1958 yılından beri, Almanya'da Nazi savaş suçlularının ön soruşturma dosyalarını yürüten (Batı-) Alman bir hukuk kurumudur. Bugün artık adaleti sağlama görevinin sonuna yaklaşmış bulunan bir kuruluş, 2000'li yıllara gelindiğinde, (sivil-arşivci-tarihsel olmak

* Professeure assistante, Université de Marmara, Faculté de science politique, Département francophone des sciences politiques et administratives. Courriel: ayse.cehrel@marmara.edu.tr

üzere) farklı girişimlerin ilgi odağı haline gelmiştir. Bu girişimler, kurumun titiz çalışmasının ürünü olan belgesel ve sembolik mirasının geleceği üzerine düşünülmesi gerektiğini ortaya koymuştur. Ludwigsburg Federal Arşivlerinin ekibi, *Zentrale Stelle*'nin belgelerinden örnekler seçerek, genç nesillere insanlığa karşı suçların ne olduğunu anlatmak amacı ile, farklı pedagojik bir model önermiştir. Diğer bir deyiş ile, orta öğretim öğrencilerinin faal olarak katılımına olanak tanıyan bu model, sorunlu geçmişleri ile karşı karşıya kalan başka coğrafyalarda da, yüksek öğrenim alanı için geliştirilerek, üniversite düzeyine de uygulanabilecek bir model teşkil edebilecektir.

Anahtar kelimeler: Nazi Suçları, Almanya, Adalet, Ludwigsburg, İnsanlığa Karşı Suç Kavramı Eğitimi

Introduction

Le présent article propose d'apporter une réflexion sur le travail d'une institution judiciaire particulière : bien que celle-ci ne soit pas parvenue à faire condamner un grand nombre de criminels de guerre nazis, elle a néanmoins produit une vaste documentation incluant diverses catégories de sources. Autrement dit, il s'interrogera sur la possibilité de compléter ce travail de justice spécifique par une autre voie, plus symbolique, entrant plutôt dans la compétence d'historiens.

La *Zentrale Stelle*¹ de Ludwigsburg est une institution (ouest-)allemande qui s'approche aujourd'hui de la fin de sa mission judiciaire. Fondée le 6 novembre 1958², l'institution a effectivement entamé son travail, le 1^{er} décembre 1958³, avec une équipe restreinte composée alors seulement de quatre membres. Sa tâche principale consistait à réaliser les enquêtes préliminaires sur un crime de masse national-socialiste. En termes plus précis, les magistrats ouest-allemands⁴ recherchaient, puis auditionnaient les suspects, témoins et victimes de ce crime. Ils rassemblaient la documentation dans les instances bureaucratiques et les archives tant allemandes qu'internationales. Ils tentaient, par la suite, de constituer un dossier d'enquête préliminaire autour d'un suspect ou groupe de suspects. Ce faisant, ils veillaient à ce que les données réunies contre ceux-ci indiquent strictement

1 Le nom allemand complet de l'institution peut être traduit en français comme Office central des administrations de la justice du Land (État fédéré allemand) pour l'élucidation de crimes nationaux-socialistes ; désormais *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg.

2 Cf. L'accord administratif du 6 novembre 1958 sur l'instauration d'une *Zentrale Stelle*. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-1, Instauration et compétence de la *Zentrale Stelle*, Volume 1.] Il s'agit d'un document qui a été signé par les sénateurs et ministres de la Justice des différents Länder / États fédérés ouest-allemands.

3 Cf. La correspondance du 4 décembre 1958 adressée par la *Zentrale Stelle* au Ministère de la Justice du Bade-Wurtemberg. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-1, Instauration et compétence de la *Zentrale Stelle*, Volume 1.] La première équipe de la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg a été placée sous la direction du procureur Erwin Schüle qui a été soutenu au tout début de son travail par un fonctionnaire de la justice et deux dactylos.

4 Comme la compétence de justice appartenait aux différents Länder composant l'État fédéral ouest-allemand, chaque Land était tenu d'affecter pour une période provisoire ses juges et procureurs à la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg. Ces magistrats étaient, par ailleurs, assistés par des fonctionnaires administratifs et des interprètes maîtrisant des langues comme le polonais, le russe ou l'hébreu.

leur implication individuelle dans le crime en question. Une fois le dossier complété, leur mission prenait fin et les magistrats transmettaient le dossier d'enquête préliminaire au parquet du *Land* où se trouvait le domicile du suspect principal. La *Zentrale Stelle* ne pouvait donc pas décider si le dossier qu'elle avait pourtant constitué, elle-même, sur un crime de masse national-socialiste donné allait aboutir ou non à un procès. La conférence des ministres de la Justice à Bad Harzburg, tenue en octobre 1958, en forgeant le statut de cette institution unique en son genre, ne lui avait pas, en effet, attribué la compétence d'un parquet.

Une institution “ provisoire ” mal accueillie

La *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg a connu plusieurs obstacles tout au long de son existence de plus de cinq décennies. Conçue dans le cadre d'un droit national, elle a presque toujours été considérée comme un établissement provisoire. Les premiers rapports d'activités rédigés par le procureur Erwin Schüle fixent déjà la fin de l'institution judiciaire à une date située dès 1963, soit deux années avant la première date qui avait été retenue en Allemagne fédérale pour la prescription des crimes nationaux-socialistes⁵. Cela étant, ni en 1965, ni lors des débats ultérieurs concernant cette question épineuse de la prescription, le ministère de la Justice du Bade-Wurtemberg, accueillant la *Zentrale Stelle* dans son *Land*, n'opterait pour mettre un terme à la mission de l'institution judiciaire : la découverte de nouveaux crimes nazis sur lesquels il fallait enquêter dans les années 60, mais aussi et surtout les pressions internationales exercées décidément sur l'Allemagne fédérale n'avaient pas permis aux ministères de la Justice des *Länder* de clore rapidement le chapitre des enquêtes et procès sur les crimes nazis dans ce pays.

Il convient également de souligner que la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg a souvent dû accomplir son travail avec un effectif qui s'est avéré largement insuffisant : 9 magistrats en 1963⁶, 104 membres dont 45 procureurs ou juges en 1967⁷ - ce qui correspond à l'un des effectifs les plus élevés - puis à nouveau une chute à 11 magistrats sur une équipe de 45 membres en 1979⁸. De plus, les procureurs et juges y étaient affectés à partir des divers *Länder* uniquement pour une durée provisoire d'environ deux années. À chaque fois, il était, également, nécessaire d'initier le nouveau membre de la *Zentrale Stelle* à son travail qui différait quelque peu des tâches qu'il accomplissait dans son établissement d'origine. Cette période d'adaptation de deux à quatre mois, pendant laquelle le nouvel arrivant devait, tout d'abord, se lancer dans une lecture de l'historiographie émergente du national-socialisme de l'époque, réduisait donc davantage la durée effective de son affectation à Ludwigsburg. À cela s'ajoutait encore

5 Cf. Le paragraphe 1 de la section I de l'ébauche de l'accord administratif. Voir, de même, le rapport d'activité rédigé, le 24 juillet 1963, par Erwin Schüle. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 1-3, Rapports d'activité, Volume 1.]

6 Cf. Le rapport d'activité du 24 juillet 1963 rédigé par Erwin Schüle. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 1-3, Rapports d'activité, Volume 1.]

7 Cf. l'ébauche du rapport rédigé, le 1^{er} mars 1967, par Adalbert Rückerl et adressé au Ministère de la Justice du Bade-Wurtemberg, 11 p. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 1-3, Rapports d'activité, Volume 2.]

8 Écrit adressé, le 19 avril 1979, par la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg au Ministère de la Justice du Bade-Wurtemberg, 3 p. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 1-3, Rapports d'activité, Volume 2.]

l'inconvénient selon lequel les différents ministères de la Justice des *Länder* montraient une tendance à envoyer à la *Zentrale Stelle* leurs membres les plus jeunes – et de fait inexpérimentés – ou ceux dont ils souhaitaient se débarrasser pour quelque temps⁹.

De même, il conviendrait de ne pas omettre le climat pesant et hautement hostile dans lequel l'équipe de la *Zentrale Stelle* a tenté d'accomplir son travail de justice dès la fin des années 50 dans la République fédérale allemande. En effet, la ville de Ludwigsburg accueillait cette institution à contre-cœur¹⁰ : les témoignages d'anciens juges et procureurs ne manquent pas sur les difficultés que ceux-ci avaient rencontrées – en tant que membre de la *Zentrale Stelle* – de trouver un logement dans la ville ou même de convaincre un chauffeur de taxi de les conduire de leur domicile à leur lieu de travail. Bien plus encore, il n'était pas rare que les magistrats de Ludwigsburg choisissent, d'eux-mêmes, de ne pas révéler, non plus, à leur entourage familial les dossiers qu'ils étaient chargés d'examiner, afin de ne pas être accusés de servir une « justice de vainqueur¹¹ » ou – pire – « de salir leur propre nid¹² ».

Cet accueil réservé de la ville de Ludwigsburg a naturellement évolué dans les décennies suivantes. Non seulement les autorités locales ont-elles reconnu la contribution majeure de la *Zentrale Stelle* à la normalisation du statut de l'Allemagne de l'Ouest notamment sur la scène internationale. Mais elle s'est également engagée dans la question de la gestion de l'héritage à la fois documentaire et symbolique de l'institution judiciaire. Car, même si les enquêtes préliminaires conduites minutieusement par l'équipe de Ludwigsburg ont abouti à fort peu de procès avec condamnation ferme de criminels nazis, elles ont néanmoins laissé aux historiens de la Seconde Guerre mondiale un fond d'archives d'importance capitale et incontournable pour chaque étude réalisée dans ce domaine¹³.

9 Un fait qui avait conduit Alfred Streim, le directeur de la *Zentrale Stelle* de 1984 à 1996, à étudier – au préalable – le dossier administratif de procureurs ou juges entrant en compte pour une affectation provisoire à Ludwigsburg. Voir sur ce sujet précis STREIM Alfred, « Der Umgang mit der Vergangenheit am Beispiel der Zentralen Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung nationalsozialistischer Verbrechen in Ludwigsburg (L'approche du passé à l'exemple de l'Office central des administrations de la Justice du *Land* pour l'éclaircissement des crimes nationaux-socialistes à Ludwigsburg) » in SCHNABEL Thomas (dir.), *Formen des Widerstandes im Südwesten 1933-1945. Scheitern und Nachwirken* (Des formes de résistance dans le Sud-Ouest 1933-1945. L'échec et l'impact), Ulm, Süddeutsche Verlagsgesellschaft, 1994, p. 325.

10 Le tout premier ouvrage paru sur la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg replace, précisément, l'histoire de cette institution dans la question de la confrontation ouest-allemande au passé nazi. WEINKE Annette, *Eine Gesellschaft ermittelt gegen sich selbst : die Geschichte der Zentralen Stelle Ludwigsburg 1958-2008* (Une société enquête contre soi-même : l'histoire de la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg 1958-2008), Darmstadt, WBG, 2008, 224 p.

11 Il convient de souligner que l'antisémitisme ne constituait pas le seul motif de rejet du travail de la *Zentrale Stelle* parmi la société ouest-allemande. Nombre de citoyens critiquaient le fait qu'il était question à Ludwigsburg d'une justice sélective, excluant les crimes perpétrés en particulier vers la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'encontre des civils allemands : des crimes incluant notamment les bombardements massifs des villes allemandes par les alliés ou les atrocités (massacres, viols) commises par l'Armée rouge lors de la fuite des civils allemands des territoires de la Prusse orientale.

12 Traduction française de l'expression allemande « Nestbeschmutzer », littéralement « ceux qui salissent leurs propres nids. » Cette expression désignait, avant tout, les policiers et magistrats ouest-allemands qui enquêtaient sur les crimes nazis sans épargner leurs collègues – souvent des policiers – qui se retrouvaient également dans la catégorie de suspects.

13 Pour ce qui est de la signification pour la recherche historique de la vaste documentation issue du travail judiciaire de

Émergence de nouvelles initiatives à Ludwigsburg

C'est à partir du milieu des années 90 que l'on voit émerger à Ludwigsburg différentes initiatives entamant une réflexion sur la gestion de l'héritage documentaire et symbolique de la *Zentrale Stelle*¹⁴.

Le *Förderverein Zentrale Stelle* fut la première d'entre elles. Il a vu le jour, le 27 septembre 1996, à Ludwigsburg même, tout en adoptant trois objectifs principaux : soutenir le travail des magistrats ouest-allemands pour que ceux-ci puissent achever leur mission, réfléchir à la conservation et utilisation future de la vaste documentation issue de ce travail de justice, mais aussi et surtout, organiser des activités scientifiques avec la coopération des autorités locales et des habitants de la ville en vue de mieux expliquer la signification de la mission qui était accomplie depuis 1958 par la *Zentrale Stelle*¹⁵.

Une seconde initiative archivistique, un bureau externe du *Bundesarchiv*¹⁶, émergea ensuite à Ludwigsburg le 3 avril 2000. Selon un accord¹⁷ conclu avec la *Zentrale Stelle*, ce bureau externe allait prendre en charge les dossiers d'enquêtes préliminaires qui avaient été conduites par les magistrats de 1958 à 1999 et qui n'étaient plus utilisées à des fins judiciaires. Ce faisant, outre leurs travaux consistant à améliorer l'état de conservation de cette documentation, l'équipe du Bureau externe allait commencer à prendre en charge l'accueil à Ludwigsburg de différentes catégories de visiteurs : ces derniers incluant, en premier lieu, des historiens et des juristes, mais aussi d'autres personnes consultant les dossiers de la *Zentrale Stelle* à titre privé, souvent dans l'espoir de trouver des informations sur un proche impliqué dans ces crimes.

Exactement une année plus tard, en avril 2001, un centre de recherche, la *Forschungsstelle*, a été instauré dans le bâtiment blanc de la *Zentrale Stelle* avec une équipe restreinte, composée seulement d'un directeur, d'un responsable scientifique, d'un historien et d'une secrétaire. Cette nouvelle équipe dépendait de l'Université de Stuttgart. Elle privilégia, dès le début, un programme de recherche centré sur la *Täterforschung*, l'étude des auteurs des crimes nazis à partir des dossiers d'enquêtes préliminaires de Ludwigsburg. Le professeur Wolfram Pyta, historien de l'Université de Stuttgart et directeur de la *Forschungsstelle*, confirma ce point, lors d'une conférence de presse

la *Zentrale Stelle*, voir ÇEHRELİ Ayşe Sıla, HERRMANN Tobias, « La *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg, entre archives et mémoire » in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, No 111, juillet-septembre 2011, pp. 159-169.

14 Pour une étude de l'évolution de la mission exclusivement judiciaire de la *Zentrale Stelle* et son accueil des autres initiatives dans son siège au bâtiment blanc situé sur la rue Schorndorfer, voir ÇEHRELİ Ayşe Sıla, *Les magistrats ouest-allemands font l'histoire. La Zentrale Stelle de Ludwigsburg*, Paris, L'Harmattan, collection « Chemins de la mémoire », 2014, 220 p.

15 Voir le paragraphe 1 des Statuts du *Förderverein Zentrale Stelle*. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-86, *Förderverein Zentrale Stelle*.] Il est question d'un document de deux pages qui a été adopté le 27 septembre 1996.

16 Archives fédérales en allemand.

17 L'ébauche de l'accord pour la prise en charge, par le *Bundesarchiv*, des documents de l'Office central des administrations de la Justice du *Land* pour l'élucidation des crimes nationaux-socialistes à Ludwigsburg, 3 p. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-1, Instauration et compétence de la *Zentrale Stelle*, Volume 2.] Ce document porte la date du 23 avril 1999.

réalisée le 10 avril 2003 à l'occasion de la présentation de la toute première publication¹⁸ du centre¹⁹.

Ainsi, est né le modèle dit des Trois-Piliers, (*Drei-Säulen-Modell*) : un concept forgé par Ulrich Goll, le ministre de la Justice du Bade-Wurtemberg de l'époque²⁰, et désignant la coopération des juristes, archivistes et historiens à Ludwigsburg. Comme nous l'avons déjà souligné, l'initiative civique, le *Förderverein*, soutient ce modèle en présentant la mission de la *Zentrale Stelle* par l'intermédiaire de diverses activités (conférences, projections de film, expositions, publications...) dans l'espace public du Bade-Wurtemberg.

Depuis 2001, les trois nouvelles initiatives se réunissent, une fois par an, avec l'équipe de la *Zentrale Stelle* au sein d'un Conseil scientifique afin de soutenir et orienter le travail du Bureau externe du *Bundesarchiv*²¹. Incluant également des représentants du *Land* de Bade-Wurtemberg, de la ville de Ludwigsburg, tout comme des historiens renommés, le conseil est, lui aussi, rapidement amené à réfléchir sur l'avenir de l'institution judiciaire ainsi que sur la gestion de son héritage documentaire. Les préparatifs du 50^{ème} anniversaire de la *Zentrale Stelle* pour l'année 2008 ont, notamment, fourni l'occasion propice d'aborder, à plusieurs reprises, ce sujet précis. À l'encontre d'autres anniversaires ronds de l'institution qui avaient été également célébrés à Ludwigsburg, le 50^{ème} anniversaire fut le premier où il a été réellement question, pour la première fois, de faire l'histoire de la *Zentrale Stelle*. Il ne serait, par conséquent, pas erroné de le considérer aussi comme la première tentative de présenter un véritable bilan du travail de justice de 50 ans entrepris par l'équipe des magistrats (ouest-) allemands²².

Malgré la fondation des différentes initiatives à Ludwigsburg, la question financière demeure, cependant, toujours un aspect problématique pour la gestion de l'héritage à la fois documentaire et symbolique de la *Zentrale Stelle*. Déjà, il avait été sérieusement envisagé en 1996 de fusionner

18 MALLMANN Klaus-Michael (dir.), PYTA Wolfram (dir.), RIESS Volker (dir.), *Deutscher Osten 1939-1945. Der Weltanschauungskrieg in Photos und Texten* (L'Est allemand 1939-1945. La guerre idéologique dans les photos et les textes), Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2003, 204 p.

19 Cf. le discours prononcé par le professeur Wolfram Pyta, chaire d'Histoire contemporaine, le 10 avril 2003, à l'occasion de la Conférence de presse à Stuttgart. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-82, Institut de recherche de l'Université de Stuttgart.]

20 Cf. PYTA Wolfram, « Das Ludwigsburger Drei-Säulen-Modell : Eine Bilanz aus geschichtswissenschaftlicher Sicht (Le modèle des trois piliers de Ludwigsburg : un bilan du point de vue historien) » in *Die Ausstrahlung der Zentralen Stelle auf die juristische und gesellschaftliche Auseinandersetzung mit der NS-Verbrechensgeschichte* (L'impact de la *Zentrale Stelle* sur la confrontation judiciaire et sociale avec l'histoire des crimes nationaux-socialistes), Cérémonie et symposium à l'occasion de la 50^{ème} année d'existence de l'Office central des administrations de la Justice du *Land* pour l'éclaircissement des crimes nationaux-socialistes, les 1^{er} et 2 décembre 2008 à Ludwigsburg, documentation publiée par le Ministère de la Justice du Bade-Wurtemberg, avril 2009, p. 79.

21 Voir, sur ce sujet précis, l'ébauche du règlement intérieur du Conseil scientifique au *Bundesarchiv* - Bureau externe de Ludwigsburg. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-85, Conseil scientifique.]

22 Nous pouvons trouver les premières traces des préparatifs pour cet anniversaire dans les correspondances qui ont été échangées, dès la fin de l'année 2004, entre les différentes initiatives de Ludwigsburg. Mais on peut les noter, aussi et surtout, dans les procès-verbaux de réunions du Conseil exécutif qui se sont tenues à partir de 2005. Voir, à titre d'exemple, le compte-rendu de la réunion du Conseil scientifique, qui s'est déroulée, le 10 mars 2005, au *Bundesarchiv* - Bureau externe de Ludwigsburg. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-85, Conseil scientifique.]

cette institution judiciaire avec la Centrale criminologique de Wiesbaden ou l'Académie de juges de Trier et de Wustrau, à cause de restrictions budgétaires imposées aux *Länder*²³ dans le cadre de difficultés financières ayant suivi la réunification des deux Allemagnes. Willi Dreßen, le directeur de la *Zentrale Stelle* de l'époque, fut l'un des juristes qui avait été consulté sur ce thème par le Ministère de la Justice du Bade-Wurtemberg. Celui-ci insista dans son avis²⁴, rédigé en février 1997, sur la nature de tâches fort différentes qui sont endossées par ces établissements judiciaires. Il ne manqua pas, non plus, de souligner la signification du travail de justice accompli par l'équipe des magistrats de Ludwigsburg, un travail qui, selon lui, n'était pas encore arrivé à son terme. Une décision précoce de dissoudre la *Zentrale Stelle* pouvait donc encore être susceptible de susciter des réactions internationales à l'encontre de l'Allemagne, tout en questionnant sa sincérité dans sa volonté de se confronter à son passé nazi.

Dans cette perspective, la *Zentrale Stelle* poursuit encore aujourd'hui sa mission judiciaire dans son siège situé rue Schorndorfer, toujours dans l'attente de sa dissolution définitive : une date proche, mais étant encore difficilement prévisible puisque les ministères de la Justice des *Länder* ont finalement convenu de permettre à cette institution, malgré des restrictions budgétaires, de mener à bien son activité judiciaire jusqu'à ce qu'il n'y reste plus aucun criminel nazi sur lequel enquêter²⁵. Et ce, bien qu'il soit désormais de plus en plus improbable de trouver des suspects nazis en vie ou, dans les meilleurs cas, étant en mesure de suivre la longue procédure judiciaire conduisant d'une enquête préliminaire à l'arrêt d'un procès.

Il convient, cependant, de ne pas omettre, ici, le fait que déjà à la fin des années 70, les magistrats ouest-allemands avaient dû reconnaître que leurs enquêtes allaient pouvoir, de moins en moins, aboutir à obtenir des condamnations fermes de suspects de crimes nazis. Les archives de la *Zentrale Stelle* contiennent de nombreuses données montrant que les juges et procureurs de Ludwigsburg ont commencé alors à voir leur mission sous un nouvel angle. Ils ont, en effet, estimé désormais travailler aussi afin d'élucider, de documenter les crimes nazis pour l'histoire et les générations futures²⁶. D'où nous arrivons au fondement d'une particularité de la documentation rassemblée par le travail accompli par l'équipe de Ludwigsburg.

23 Cf. le compte-rendu de la réunion du Comité de droit pénal de la Conférence des ministres de la Justice, réunion réalisée à Erfurt, du 4 au 6 novembre 1996, 3 p. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-1, Instauration et compétence de la *Zentrale Stelle*, Volume 2.]

24 Écrit adressé, le 21 février 1997, par Willi Dreßen au Ministère de la Justice du Bade-Wurtemberg. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-1, Instauration et compétence de la *Zentrale Stelle*, Volume 2.]

25 Extrait de la décision de la Conférence d'automne des ministres de la Justice du 20 au 21 novembre 1996 à Bonn, 2 p. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-1, Instauration et compétence de la *Zentrale Stelle*, Volume 2.] Le point II.6 concerne les décisions prises au sujet de l'avenir de la *Zentrale Stelle*.

26 Parmi plusieurs autres exemples, voir l'interview de Wolfram Wiesemann, un ancien membre de la *Zentrale Stelle*, réalisée à Wiesbaden, le 29 novembre 2002, par Marc von Miquel, folio 353. Interviews des anciens employés de la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg : rapport final et documentation, août 2003, folio 136. [BArch, B 162 / 61, 367 folios.]

L'expérience de Ludwigsburg

Les dossiers d'enquêtes préliminaires de la *Zentrale Stelle* ont suscité l'intérêt des historiens et d'autres catégories de visiteurs bien avant l'instauration, en avril 2000, du Bureau externe du *Bundesarchiv* à Ludwigsburg. Quelques années seulement après la fondation de cette institution judiciaire, Erwin Schüle ne cacha pas son étonnement face aux demandes croissantes en provenance d'historiens allemands qui souhaitaient consulter la documentation en gestation à la *Zentrale Stelle*²⁷. Si environ deux décennies plus tard les historiens formaient bien le groupe de visiteurs privilégié de l'institution judiciaire où ils étaient, d'ailleurs, fort bien accueillis, les directeurs étaient encore loin d'approuver la mise sur pied de centres qui réuniraient une partie de la documentation de Ludwigsburg.

Cela étant, lorsque les différentes initiatives ont progressivement émergé dans le bâtiment blanc de la rue Schorndorfer qui avait jusqu'alors uniquement abrité la *Zentrale Stelle*, de nombreuses idées relatives à des projets historiques et pédagogiques, incluant souvent la fondation de centres de recherche, ont également vu le jour.

Klaus-Peter Runzer²⁸ du *Förderverein* fut le premier à concevoir concrètement le projet d'établir une institution de recherche sur la base du travail de justice accompli par les magistrats ouest-allemands de Ludwigsburg²⁹. Cette institution dispenserait non seulement des cours aux étudiants, mais, selon Runzer, elle proposerait également des séminaires aux enseignants. Outre la coopération que celle-ci pourrait développer avec l'Université de Stuttgart et la Haute École pédagogique de Ludwigsburg, elle viserait encore à former elle-même des doctorants souhaitant se spécialiser dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en général, ou celle du national-socialisme et de la Shoah en particulier.

D'autres idées ont également été énoncées sur la possibilité de bénéficier de « l'expérience de Ludwigsburg » dans l'élaboration d'un projet pédagogique ou historique abordant l'étude des crimes nazis. Celles-ci n'ont pas, cependant, pu trouver un terrain d'application, et ce, toujours faute de ressources financières disponibles : un problème de base auquel, rappelons-le encore une fois, on se heurte aussi dans les débats portant sur l'avenir de la *Zentrale Stelle*.

Cela étant, la documentation de Ludwigsburg a déjà fait l'objet de plusieurs cours et séminaires³⁰ en Allemagne. Pour ne citer qu'un seul exemple parmi plusieurs autres, le professeur Peter

27 Cf. le rapport d'activité de la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg 1961 / 1962. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 1-3, Rapports d'activité, Volume 1.] L'auteur et la date exacte du rapport n'ont pas été précisés sur le document.

28 Klaus-Peter Runzer fut à l'époque le directeur adjoint de l'Institut universitaire public Schiller à Ludwigsburg.

29 « Institut zur Erforschung der NS-Gewaltverbrechen. Ein Forschungsinstitut in Ludwigsburg (Institut pour l'étude des crimes nationaux-socialistes. Un institut de recherche à Ludwigsburg) », 2 p. Document adressé, le 2 mai 1995, par Klaus-Peter Runzer à la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg. [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-1, Instauration et compétence de la *Zentrale Stelle*, Volume 2.]

30 Les cours d'Histoire politique, de Droits de l'Homme et d'Action humanitaire que je propose au Département francophone de l'Université de Marmara incluent aussi depuis 2009 des séances qui réfléchissent sur « l'expérience de Ludwigsburg. »

Steinbach a organisé un séminaire de recherche à Marburg et Passau, en coopérant largement avec des spécialistes de Droit. Dans le cadre de ce séminaire qui avait été suivi par des juristes, historiens, politiques et linguistes, il avait privilégié l'analyse approfondie de documents sélectionnés dans les dossiers de la *Zentrale Stelle*³¹. Bien entendu, il est là plutôt question d'un choix individuel de l'enseignant(e) responsable qui connaît le travail de justice accompli par la *Zentrale Stelle*, tout comme la documentation importante qui en a résulté. Il s'agit, également, d'une prise de conscience de ce que cette expérience judiciaire peut servir à mieux rendre compte de la particularité de la catégorie de crimes dits universels, à savoir - au premier chef - les crimes contre l'humanité et le génocide.

Si les préoccupations financières n'ont pas, jusqu'à présent, permis de réaliser l'ensemble des projets historiques et pédagogiques conçus autour de la documentation de la *Zentrale Stelle*, le Bureau externe du *Bundesarchiv*, l'initiative archivistique, a déjà montré un exemple concret d'utilisation de « l'expérience de Ludwigsburg » à des fins pédagogiques. En effet, l'équipe du *Bundesarchiv* de Ludwigsburg accueille, depuis 2002, avec la coopération d'un enseignant du secondaire, des groupes d'élèves dans le bâtiment blanc de la rue Schorndorfer : un lieu qui, rappelons-le encore une fois, est toujours le siège d'une institution judiciaire qui cohabite, cependant, depuis le début des années 2000 avec les équipes des initiatives archivistique et historique³².

En termes plus précis, les groupes d'élèves arrivent à la *Zentrale Stelle* avec deux ou trois enseignants de leurs établissements respectifs pour y passer une journée. Celle-ci commence par une visite des lieux répartis dans le bâtiment blanc entre les différentes initiatives : *Zentrale Stelle*, *Bundesarchiv* et *Forschungstelle*. Elle inclut aussi, depuis 2004, la possibilité de voir l'exposition permanente consacrée aux magistrats qui avaient enquêté sur les crimes nazis à Ludwigsburg. Cette visite qui est réalisée dans la matinée, est accompagnée d'un exposé présentant l'histoire de ce lieu de justice particulier, tout comme sa possible transition vers un espace d'histoire et de mémoire.

À la suite d'une brève pause pour midi, les élèves, séparés entre eux en groupes plus restreints, se réunissent dans une salle du *Bundesarchiv*. C'est dans le cadre de cette séance qu'ils ont la possibilité de mieux saisir le travail de justice accompli à Ludwigsburg dans le sens où ils sont invités à étudier, au sein de leur groupe, un exemple concret d'enquête préliminaire. Bien entendu, ils n'ont entre les mains que la photocopie des extraits de documents ; dans la matinée, ils ne sont passés que rapidement par les salles réunissant les dossiers originaux, tandis qu'ils avaient été

31 Cf. le procès-verbal du symposium réalisé, le 1^{er} décembre 1998, sous la direction de Gerhard Hirschfeld, aux archives régionales de Ludwigsburg, 59 pages et 7 pages de transcription corrigée : « *Zentrale Stelle Ludwigsburg : Ein Blick auf die aktuelle Forschungslandschaft – Der Blick zurück – Der Blick in die Zukunft (La Zentrale Stelle de Ludwigsburg : un regard sur le paysage actuel de la recherche scientifique – Regard en arrière – Regard vers le futur)* ». [ZSL, Dossiers généraux, Classeur 41-90, 40 années d'existence de la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg, Volume 1.]

32 Il m'a été possible d'assister, en janvier 2011, à une visite d'élèves au Bureau externe du *Bundesarchiv*, lors de l'un de mes séjours de recherche à Ludwigsburg. Cette visite avait été réalisée sous la direction du Dr. Tobias Herrmann, le directeur du *Bundesarchiv* de Ludwigsburg de l'époque, et de Bernd Kreß, un enseignant du secondaire coopérant à temps partiel avec l'équipe des archivistes.

informés des mesures de conservation de cette documentation particulière.

Quoi qu'il en soit, les groupes d'élèves de l'enseignement secondaire peuvent examiner lors de leur visite à Ludwigsburg des thèmes comme la politique d'euthanasie³³ : ce fut, en effet, l'un des premiers thèmes privilégiés par le Bureau externe du *Bundesarchiv* fort probablement parce que le programme d'euthanasie sous le régime de Hitler visait à la fois les citoyens handicapés allemands d'origine juive et de religion chrétienne³⁴. Mais le fait que l'un des anciens établissements d'euthanasie, Grafeneck, se trouve dans les frontières du Bade-Wurtemberg, devrait y avoir contribué aussi : l'existence d'un tel lieu de mémoire compléterait la brève journée d'étude des élèves à Ludwigsburg, tout en les rapprochant d'une histoire régionale qu'ils pourraient plus facilement intérioriser.

De même, l'équipe pédagogique du *Bundesarchiv* a favorisé, dans le cadre des visites d'écoles, une réflexion sur le profil des exécuteurs nazis. Kurt Gerstein, un SS ayant tenté en vain d'informer le monde libre (le Vatican, les pays neutres...) de la politique génocidaire nazie, est un premier exemple abordé³⁵. Encore une fois, il est question d'un personnage susceptible de faciliter pour les jeunes Allemands un débat sur le passé : il s'agit d'un Allemand qui, bien qu'il ait rejoint la SS, n'a pas manqué de protester contre la politique d'euthanasie, puis contre l'extermination des Juifs quand son affectation à la SS l'a conduit à apprendre cette vérité.

D'autres profils de SS, comme celui de Wilhelm Boger, un SS du camp d'Auschwitz, qui ont pleinement adhéré à la cause nationale-socialiste sont, cependant, également choisis pour les visites d'écoles. Ce faisant, l'équipe du *Bundesarchiv* tente de montrer aux élèves qu'ils se trouvent réellement en face "d'hommes et de femmes ordinaires"³⁶ : malgré les crimes dans lesquels ceux-ci s'étaient profondément impliqués, la documentation de Ludwigsburg permet d'établir que le génocide a été perpétré par des acteurs placés dans un contexte politique particulier : des acteurs étant, eux-mêmes, des pères ou mères de famille...

Les élèves qui participent à ces activités pédagogiques en gestation consacrent d'abord un temps (une à deux heures environ) pour étudier le dossier qu'on leur a confié, avant de préparer une présentation de ce dossier. En termes plus précis, il s'agit d'un panneau en carton blanc que les élèves vont pouvoir remplir avec la photocopie de la documentation issue de leur dossier : des photos, des textes... etc.

33 La politique génocidaire nazie est précédée par la mise en application en Allemagne d'un programme d'euthanasie qui avait consisté, entre 1939-1941, à tuer les handicapés allemands à la fois de religion chrétienne et d'origine juive.

34 Voir la brochure sur l'euthanasie dans le Bade-Wurtemberg qui avait été préparée par le Dr. Rolf Königstein, le premier enseignant ayant coopéré avec l'équipe des archivistes dans l'accueil des élèves à Ludwigsburg, 41 p.

35 L'histoire de Kurt Gerstein a été présentée, d'abord, dans une pièce de théâtre, puis, dans un film. Voir HOCHHUTH Rolf, *Le vicaire*, Paris, Seuil, 1963, 315 p, ainsi que le film *Amen* de Costa-Gavras (France -Allemagne - Roumanie, Drame, 2002, 130 minutes).

36 Nous empruntons, ici, la célèbre formule de Christopher Browning qu'il avait utilisée dans son ouvrage intitulé *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, 284 p.

Lorsque tous les groupes d'élèves achèvent leurs panneaux, il est temps pour eux de passer à la présentation. Chaque groupe parle alors de sa synthèse et, éventuellement, répond aux questions venant de la part d'autres groupes et de leurs professeurs. Soulignons, cependant, que, faute de temps, les élèves ne peuvent souvent que furtivement parler et discuter sur leurs synthèses.

Malgré cet inconvénient, l'activité organisée par le *Bundesarchiv* diffère considérablement d'autres projets pédagogiques, parce qu'elle repose sur « l'expérience de Ludwigsburg ». Autrement dit, loin de se limiter à un discours abstrait du « Plus jamais ça ! », elle suscite une participation active des élèves et une réflexion sur de thèmes concrets. De même, ceux-ci sont amenés à connaître le travail de justice accompli par la *Zentrale Stelle*, ce qui leur permet d'accéder à des données précises relatives aux crimes nazis. Nous arrivons alors en quelque sorte à un lieu « positif » de mémoire et d'histoire qui est susceptible d'enseigner aux nouvelles générations, de manière plus efficace, les notions de crimes contre l'humanité et de génocide : l'adjectif positif ne renvoyant, ici, aucunement à un jugement de valeur, mais plutôt à une caractéristique propre à ce lieu, issu d'un travail de justice, qui faciliterait davantage la confrontation à un passé difficile.

Bien entendu, l'activité pédagogique, organisée sous cette forme initiale par le *Bundesarchiv*, pourrait – et devrait – être davantage développée. Premièrement, il est possible d'aborder « l'expérience de Ludwigsburg » dans le cadre de cours ou séminaires universitaires plutôt que des journées de visite d'élèves étant assez souvent soumises à des restrictions de temps. Aussi, est-il indéniable que les étudiants ont une connaissance plus approfondie de l'histoire contemporaine, étant de surcroît détachée de toute version officielle qui risque parfois d'être véhiculée au niveau de l'enseignement secondaire. Deuxièmement, « l'expérience de Ludwigsburg » est un thème qui pourrait être présenté, au-delà des frontières de l'Allemagne, dans d'autres géographies aussi. Ainsi, serait-il, particulièrement, intéressant de créer des liens avec d'autres exemples dans les cours d'*Histoire*, de *Droits de l'Homme* ou encore de *Gestion de conflits internationaux* ; il s'agirait d'exemples de justice classique, prononcée devant un tribunal, ou bien d'autres dossiers rappelant une justice symbolique inspirée par « l'expérience de Ludwigsburg ».

Bibliographie

- Brochhagen, U. (1994) *Nach Nürnberg. Vergangenheitsbewältigung und Westintegration in der Ära Adenauer* (Après Nuremberg. Confrontation au passé et l'intégration à l'Ouest sous l'ère d'Adenauer), Hamburg, Junius, 469 p.
- Çehrelî, A. S. et T. Herrmann (2011), "La *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg, entre archives et mémoire", *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 111: 159-169.
- Çehrelî, A. S. (2012) "Belžec. À la recherche des traces laissées par un centre de mise à mort", *Revue d'histoire de la Shoah*, 197: 263-282.
- Çehrelî, A. S. (2012) "La *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg et les historiens", *Revue d'histoire de la Shoah*, 197: 695-707.
- Çehrelî, A. S. (2014) *Les magistrats ouest-allemands font l'histoire. La Zentrale Stelle de Ludwigsburg*, Paris: L'Harmattan, 220 p.
- Fleiter, R. (2002) "Die Ludwigsburger Zentrale Stelle und ihr politisches und gesellschaftliches Umfeld (La *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg et son environnement politique et social)", *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 53: 32-50.
- Frei, N. (1996) *Vergangenheitspolitik. Die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit* (Politique de la gestion du passé. Les débuts de la République fédérale et le passé national-socialiste), Munich: Beck, 464 p.
- Greve, M. (2001) *Der justitielle und rechtspolitische Umgang mit den NS-Gewaltverbrechen in den sechziger Jahren* (L'approche judiciaire et juridique-politique aux crimes nationaux-socialistes dans les années 60), Francfort-sur-Main: Peter Lang-Europäischer Verlag der Wissenschaften, 438 p.
- Greve, M. (2003) "Von Auschwitz nach Ludwigsburg. Zu den Ermittlungen der "Zentralen Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung nationalsozialistischer Gewaltverbrechen" in Ludwigsburg (D'Auschwitz à Ludwigsburg. Sur les enquêtes de "l'Office central des administrations de la Justice du Land pour l'élucidation des crimes nationaux-socialistes" à Ludwigsburg) » in Wojak I., Meinel S. (dir.), *Im Labyrinth der Schuld. Täter, Opfer, Ankläger. Jahrbuch 2003 zur Geschichte und Wirkung des Holocaust* (Dans le labyrinthe de la culpabilité. Exécuteurs, victimes et accusateurs. Annales 2003 sur l'histoire et l'impact de l'Holocauste), Francfort-sur-Main et New York: Campus Verlag, pp. 41-63.
- Havlik, J. (2010) *Der Fürsprecher. Dr. Wolfgang Haußmann : Liberaler Politiker in Baden-Württemberg. Eine politische Biographie* (Le Plaidoyer. Dr. Wolfgang Haußmann: politique libérale au Bade-Wurtemberg. Une biographie politique), Thèse de doctorat préparée, sous la direction du professeur Franz Quarthal, au Département de l'histoire régionale de l'Institut historique de l'Université de Stuttgart, 259 p.
- Henkys, R. (1965) *Die nationalsozialistischen Gewaltverbrechen. Geschichte und Gericht* (Les crimes nationaux-socialistes. Histoire et tribunal), Stuttgart-Berlin, Kreuz Verlag, 2^{ème} édition, 392 p.
- De Mildt, D. W. (1996) *In the Name of the People: Perpetrators of Genocide in the Reflection of their Post-War Prosecution in West Germany: the "Euthanasia" and "Aktion Reinhard" Trial Cases*, La Haye & Londres: Martinus Nijhoff, 442 p.
- Von Miquel, M. (2004) *Ahnden oder amnestieren? Westdeutsche Justiz und Vergangenheitspolitik in den sechziger Jahren* (Punir ou amnistier ? La justice ouest-allemande et la politique de gestion du passé dans les années 60), Göttingen: Wallstein, 446 p.
- Pauli, G. (2001) "Die Zentrale Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Verfolgung nationalsozialistischer Gewaltverbrechen in Ludwigsburg – Entstehung und Frühe Praxis (L'Office central des administrations de la Justice du Land pour la poursuite des crimes nationaux-socialistes à

- Ludwigsburg – Origine et première pratique)”, *Juristische Zeitgeschichte Nordrhein-Westfalen*, 9: 45-62.
- Pöschko, H. H. (2008) *Die Ermittler von Ludwigsburg. Deutschland und die Aufklärung nationalsozialistischer Verbrechen* (Les enquêteurs de Ludwigsburg. L'Allemagne et l'élucidation des crimes nationaux-socialistes), Berlin: Metropol Verlag, 192 p.
- Rondholz, E. (1987) “Die Ludwigsburger Zentrale Stelle zur Aufklärung nationalsozialistischer Verbrechen (L'office central de Ludwigsburg pour l'élucidation des crimes nationaux-socialistes)”, *Kritische Justiz*, 2: 207-213.
- Rückerl, A. (1982) *NS-Verbrechen vor Gericht. Versuch einer Vergangenheitsbewältigung* (Les crimes nationaux-socialistes devant le tribunal. Tentative d'une gestion de passé), Heidelberg: Müller, 343 p.
- Schrimm, K. et J. Riedel (2008) “50 Jahre Zentrale Stelle in Ludwigsburg. Ein Erfahrungsbericht über die letzten zweieinhalb Jahrzehnte (50 ans de Zentrale Stelle à Ludwigsburg. Un bilan de l'expérience sur les deux dernières décennies et demie)”, *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 4: 525-555.
- Sindelarova, L. (2008) *50 Jahre Zentrale Stelle und die Strafverfolgung von NS-Verbrechen in der Bundesrepublik* (50 ans de Zentrale Stelle et la poursuite pénale des crimes nationaux-socialistes dans la République fédérale), mémoire de fin d'étude rédigé sous la direction de Volker Zimmermann, à l'Université de Charles à Prague, Faculté des Sciences sociales, Chaire pour les études autrichiennes et allemandes, Prague, 80 p.
- Streim, A. (1994) “Der Umgang mit der Vergangenheit am Beispiel der Zentralen Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung nationalsozialistischer Verbrechen in Ludwigsburg (L'approche au passé à l'exemple de l'Office central des administrations de la justice du Land pour l'éclaircissement des crimes nationaux-socialistes à Ludwigsburg)”, in Schnabel, T. (dir.), *Formen des Widerstandes im Südwesten 1933-1945. Scheitern und Nachwirken* (Des formes de résistance dans le Sud-Ouest 1933-1945. L'échec et l'impact), Ulm: Süddeutsche Verlagsgesellschaft, pp. 320-333.
- Streim, A. (1994) “Aufarbeitung der Vergangenheit 1945 und 1989 (Faire face au passé 1945 et 1989)”, in *Die Politische Meinung*, 39 (295): 23-34.
- Weinke, A. (2008) *Eine Gesellschaft ermittelt gegen sich selbst: die Geschichte der Zentralen Stelle Ludwigsburg 1958-2008* (Une société enquête contre soi-même: l'histoire de la Zentrale Stelle de Ludwigsburg 1958-2008), Darmstadt: WBG, 224 p.

Film

- Faber, J. (2008) *Das Geheimnis der Orangenkisten* (Le secret des boîtes d'oranges), film documentaire, Allemagne, 90 minutes.

